

ADMINISTRATION MUNICIPALE ET VOIX DES FEMMES

La sécurité des femmes comme enjeu communautaire

Nous pensons souvent aux coûts énormes qu'une victime de crime doit payer, mais nous ne pensons pas aussi souvent aux coûts collectifs que nous payons tous en tant que collectivité.

Les coûts financiers à eux seuls sont renversants. Statistique Canada estime que les coûts directs du crime atteignent 10 milliards de dollars chaque année. Cet argent est utilisé pour les services de police, les tribunaux et les services correctionnels. Les services de police absorbent plus de la moitié de ces 10 milliards de dollars et représentent une part importante du budget d'un grand nombre de municipalités²⁰.

Si les coûts indirects sont pris en compte (p. ex. : douleur et souffrances, jours de travail perdus), on estime que le crime et la violence coûtent 46 milliards de dollars aux Canadiens chaque année.

- Les agressions physiques et sexuelles de jeunes filles et de femmes au Canada coûtent environ 4,2 milliards de dollars par année à notre économie - cela comprend les coûts des soins médicaux, des jours de travail perdus et des services sociaux, et les coûts liés à la justice pénale²¹;
- Les coûts de santé générés par la violence envers les femmes représentent à eux seuls 1,5 milliard de dollars par année²², ce qui n'est pas surprenant étant donné que 43 % des femmes blessées par leurs partenaires ont besoin de soins médicaux. La violence est une cause importante de blessures, qui vont des coupures et des ecchymoses à la mort²³.

Les enfants témoins d'agressions sont beaucoup plus susceptibles :

- d'adopter un comportement agressif (intimidation, batailles);
- de connaître des troubles émotionnels (dépression, peur continuelle, anxiété);
- de se livrer à des activités criminelles (destruction de propriétés, vol et vandalisme);
- de connaître des difficultés sur les plans social et scolaire.²⁴





Toutes ces conséquences auront des coûts sociaux et économiques très élevés, et ce, dans l'immédiat et plus tard. La peur, la perte de mobilité et la méfiance des gens à l'égard des voisins ont des effets extrêmement néfastes sur la vitalité de la collectivité. Lorsque les femmes et les membres d'autres groupes vulnérables considèrent leur environnement physique et social comme dangereux, ils ne peuvent participer librement aux activités de la collectivité, profiter des possibilités d'emploi ou d'instruction ou s'engager dans les processus décisionnels locaux. Le prix à payer est donc très élevé, tant pour la personne que pour la collectivité.

Qu'est-ce qu'une collectivité sûre?

Comme caractéristique essentielle, la collectivité sûre offre à tous ses citoyens - peu importe leur sexe, leur race, leur âge, leur orientation sexuelle, leur langue, leur revenu ou leurs aptitudes – la possibilité de participer pleinement et librement à la vie communautaire sous toutes ses formes. Il faut donc que les citoyens se sentent et soient en sécurité et qu'ils aient l'occasion de participer de façon concrète aux processus décisionnels locaux.

Chaque collectivité élaborera sa propre vision d'une collectivité sûre. Par exemple, la région Boundary de l'intérieur sud de la Colombie-Britannique a décidé que :

Une collectivité sûre est une collectivité qui favorise, à la maison, à l'école et dans la collectivité, un niveau de sécurité fondé sur le respect mutuel et sur l'acceptation et la valorisation de chacun²⁵.

La stratégie de sécurité communautaire de Toronto s'appuie sur la vision selon laquelle :

- Dans une ville sûre - la criminalité – telle que mesurée à partir des rapports faits à la police et des sondages de victimisation – est à la baisse;
- Dans une ville sûre - le nombre de gens qui se sentent plus en sécurité qu'auparavant dans leur quartier et au centre-ville est à la hausse;
- Dans une ville sûre - les gens connaissent leurs voisins et utilisent les services d'entraide;
- Dans une ville sûre - les gens ont confiance en leurs services municipaux, tels que les services de police, d'entretien des espaces publics et de transport en commun, et en leurs conseillers municipaux;
- Dans une ville sûre - les gens acceptent la diversité et sentent que tout le monde est traité de façon équitable;
- Dans une ville sûre - les gens ont foi en l'avenir de leur ville²⁶.

ACTIVITÉ 3 : Imaginer une collectivité sûre

Présentez le scénario suivant aux participants et demandez-leur de travailler en petits groupes de trois à six personnes et d'inscrire leurs réponses sur un tableau-papier : « Demain matin, vous vous réveillerez et un miracle se sera produit. Votre collectivité est maintenant parfaitement sûre. Vous ne saurez pas de quelle façon ce miracle s'est produit, mais vous saurez que la collectivité est différente. Qu'est-ce qui a changé? Qu'est-ce que vous faites différemment? N'inscrivez pas ce qui n'ARRIVE PAS (ex. : il n'y a pas de violence envers les femmes), mais bien ce qui SE PRODUIT (ex. : la maison d'hébergement pour les femmes est maintenant une maison ordinaire) ». Vos observations pourront constituer la base de vos objectifs pour édifier une collectivité plus sûre.

Les collectivités ont défini des centaines d'objectifs pouvant contribuer à édifier une collectivité plus sûre. Les grandes catégories présentées ci-dessous s'inspirent d'ateliers tenus dans le cadre du Women and Community Safety Project (projet Femmes et sécurité communautaire).

La peur, la perte de mobilité et la méfiance des gens à l'égard des voisins ont des effets extrêmement néfastes sur la vitalité de la collectivité.

Lorsque les femmes et les membres d'autres groupes vulnérables considèrent leur environnement physique et social comme dangereux, ils ne peuvent participer librement aux activités de la collectivité, profiter des possibilités d'emploi ou d'instruction ou s'engager dans les processus décisionnels locaux.

Le prix à payer est donc très élevé, tant pour la personne que pour la collectivité.

Les municipalités
représentent le palier de
gouvernement le plus
proche des citoyens; elles
sont donc très bien placées
pour travailler avec les
groupes locaux dans le but
de mettre sur pied des
programmes
communautaires efficaces

*Fédération canadienne des
municipalités, 2000*



Exemples d'objectifs liés à l'édification de collectivités plus sûres

- Une collectivité plus sûre est une collectivité où nous nous sentons en sécurité;
- Une collectivité plus sûre est une collectivité où nous nous sentons en sécurité en public, le jour comme la nuit;
- Dans une collectivité plus sûre, les femmes, les enfants, les aînés et les autres personnes vulnérables sont finalement à l'abri de la violence et des agressions, tant de la part des personnes qu'ils connaissent que des inconnus;
- Une collectivité plus sûre est une collectivité vibrante et diversifiée;
- Une collectivité plus sûre est accessible;
- Une collectivité plus sûre offre de bons services et de bonnes infrastructures;
- Une collectivité plus sûre possède des habitations adéquates pour tous;
- Dans une collectivité plus sûre, les milieux de travail sont exempts de violence et de harcèlement;
- Une collectivité plus sûre est une collectivité où tout le monde est apprécié à sa juste valeur et où il n'existe aucune discrimination;
- Dans une collectivité plus sûre, toutes les ressources – humaines, physiques et sociales – sont libérées pour être utilisées de manière plus productive.

Le concept des collectivités plus sûres

La peur que les femmes ressentent vis-à-vis de la violence et les expériences de violence qu'elles ont vécues, de même que les conséquences de celles-ci sur leur participation à la vie communautaire, ont été le catalyseur des premières initiatives axées sur des villes sûres au Canada²⁷. Le concept des collectivités plus sûres pour la prévention du crime a été élaboré à la suite de la constatation selon laquelle il était nécessaire de se concentrer sur les problèmes de sécurité personnelle des femmes, et que la résolution de ces problèmes mènerait à la création de collectivités plus sûres pour tous les citoyens.

Les problèmes particuliers aux femmes doivent être entièrement reconnus et intégrés dans la stratégie communautaire globale afin d'aborder tout l'éventail du crime, de la victimisation et de la peur et afin de bâtir des collectivités qui offrent des chances équitables aux femmes et aux autres groupes vulnérables de notre société.

Le fait de se concentrer sur les problèmes particuliers aux femmes permettra de faire en sorte que les collectivités soient en fin de compte plus sûres pour tout le monde. Il est important de comprendre que l'inverse n'est pas vrai. Par exemple, si nous rendons tous les immeubles publics accessibles aux personnes handicapées, nous les rendrons également plus faciles d'accès aux aînés, aux personnes avec des

poussettes et aux gens à mobilité réduite. Cependant, si nous ne rendons ces immeubles publics accessibles qu'aux gens sans handicap, nous ne les rendons pas plus faciles d'accès à ces groupes. Un concept non-sexiste pour des collectivités plus sûres échouerait car il ne reconnaîtrait pas le fait que certains groupes sont particulièrement vulnérables et que c'est à partir de leur point de vue que les collectivités doivent être évaluées.

Le concept des collectivités plus sûres permet d'aborder de façon efficace la nature complexe des problèmes de sécurité personnelle des femmes en intégrant un éventail de mesures physiques, sociales et institutionnelles. Ce concept reconnaît que :

- la collectivité est le pivot d'une prévention efficace du crime;
- la collectivité doit cerner les besoins à court et à long terme, et y répondre;
- les efforts pour lutter contre le crime devraient rassembler des personnes provenant de différents secteurs;
- les stratégies de prévention du crime doivent être soutenues par la collectivité tout entière;
- la prise en compte du sexe est nécessaire à une analyse en profondeur du crime, de la peur et de la victimisation.





Il y a deux grandes catégories de stratégies de prévention du crime :

La prévention du crime situationnel –

des stratégies qui tentent de réduire les occasions de crime, de victimisation et de peur;

La prévention du crime par le biais du développement social

des stratégies qui mettent l'accent sur les causes profondes du crime, de la victimisation et de la peur.

Le concept des collectivités plus sûres intègre un mélange de stratégies à court et à long termes provenant de chacune de ces deux catégories. Ainsi, une initiative globale pour une collectivité plus sûre comporterait une gamme de mesures visant à opérer des changements physiques, sociaux et institutionnels (tels que ceux décrits en détail dans les sections quatre et cinq).

Il est essentiel que ce travail soit effectué au niveau local et qu'il soit encadré par un processus communautaire coopératif.

Les administrations municipales occupent une position de choix pour fournir le leadership nécessaire à une stratégie de sécurité communautaire durable et intégrée qui s'attaque aux problèmes de sécurité personnelle des femmes. À vrai dire, d'un bout à l'autre du Canada, les administrations municipales reconnaissent de plus en plus que la sécurité communautaire constitue un enjeu fondamental en matière de qualité de vie - une collectivité sûre est une collectivité habitable, saine et viable sur le plan économique.

Administrations municipales et collectivités plus sûres

Les administrations municipales peuvent jouer – et jouent – le rôle très important de fournir des collectivités sûres et de contribuer à prévenir la violence envers les femmes, puisqu'elles ont la responsabilité de fournir des services et d'agir à titre de leader de la collectivité.

Les administrations municipales gèrent un éventail de services communautaires dont elles sont responsables. Ces services diffèrent d'une province à l'autre et selon qu'il s'agit d'une municipalité ou d'un district régional²⁸.

Presque chaque fonction de l'administration municipale est liée d'une façon quelconque à la sécurité publique et à l'accès aux services; les fonctions les plus évidentes sont les services de police, de protection contre l'incendie et de planification d'urgence. Cependant, d'autres responsabilités et services de l'administration municipale ont des effets importants sur la sécurité personnelle et l'accès aux services. Ils comprennent:

- l'éclairage public;
- les routes et trottoirs;
- la signalisation;
- la réglementation de la circulation;
- les parcs et installations et les programmes récréatifs;
- le transport en commun;
- la planification et l'aménagement du territoire.

Les administrations municipales peuvent également mettre sur pied des partenariats avec d'autres paliers de gouvernement, des organismes à but non lucratif et des groupes du secteur privé. Voici quelques exemples :

- entente d'utilisation conjointe pour les installations et les programmes qui pourraient ne pas pouvoir être fournis par un seul organisme, comme les programmes de loisir et d'éducation de voisinage;
- transport en commun;
- planification d'urgence;
- coopératives d'habitation abordables;
- programmes de services de garde;
- salles de réunion et autres ressources mises à la disposition de groupes de bénévoles.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Actions directes

Défense des droits,
influence et réseaux

Partenariats et
collaboration

Leadership communautaire
et vision

Politiques pour réglementer
l'aménagement



Les administrations municipales peuvent également :

- soutenir, en principe, les actions et les initiatives visant à aider la collectivité et d'autres organismes;
- défendre les intérêts de la collectivité, en son nom, de concert avec d'autres institutions, aux niveaux local, provincial et fédéral;
- agir en tant que leader en adoptant des valeurs qui favorisent une collectivité plus sûre.

Administrations municipales et collectivités plus sûres : Le Cowichan Valley Regional District à la Union of BC Municipalities

« ATTENDU QUE les recherches communautaires de même que les recherches à l'échelle nationale et provinciale ont permis d'établir l'étendue et les effets du crime et de la violence envers les femmes et les enfants dans leurs foyers, leurs milieux de travail et leurs collectivités;

ATTENDU QUE la violence envers les femmes et les enfants produit des effets dévastateurs qui touchent tous les membres de la collectivité;

ATTENDU QUE le leadership municipal est essentiel pour atteindre l'égalité et mettre fin à la violence;

IL EST RÉSOLU que la Union of British Columbia Municipalities demande instamment à ses membres de prendre des mesures permanentes visant à prévenir la violence dans les collectivités et à promouvoir des collectivités où tous les citoyens peuvent utiliser librement les espaces publics, jour et nuit, sans avoir peur d'être victimes de violence et où les citoyens, y compris les femmes et les personnes avec des besoins particuliers, sont à l'abri de la violence:

a) en s'assurant que toutes les politiques et tous les programmes municipaux et régionaux, y compris les plans d'aménagement officiels, appuient la sécurité personnelle et publique;

b) en adoptant des principes directeurs en matière d'aménagement à l'égard des problèmes de sécurité et en utilisant ces directives dans son évaluation des plans d'aménagement officiels des collectivités. »

COWICHAN VALLEY REGIONAL DISTRICT,
PROCÈS VERBAL DU COMITÉ, 23 JUIN 1999

Sécurité des femmes et responsabilités de l'administration municipale

Les responsabilités traditionnelles des administrations municipales, telles que la qualité de l'eau potable, la réglementation de la circulation, la conception des rues visant à assurer la sécurité des véhicules et des piétons, l'acquisition de terres pour en faire des parcs et la création de programmes de loisirs sont toutes justifiées par la nécessité d'assurer le bien-être des résidents de la collectivité.

Au fur et à mesure que les besoins de la collectivité changent, des mesures sont prises afin d'accroître ou d'améliorer ces services selon les besoins. Par exemple, depuis la récente prise de conscience des besoins des personnes handicapées, on assiste au retrait des obstacles sur les propriétés publiques, en particulier dans les rues (p. ex. : rampes d'accès) et les immeubles publics (p. ex. : accès aménagés pour les fauteuils roulants).

Ces changements résultent d'une reconnaissance croissante des besoins des personnes handicapées et du fait que les administrations municipales ont compris qu'il s'agissait d'une priorité. Concrètement, appuyer la sécurité communautaire au profit des femmes ou appuyer l'accès facile pour les personnes handicapées est très semblable. Il s'agit de comprendre et de reconnaître que la sécurité personnelle des femmes et des autres groupes marginalisés

représente un aspect essentiel de la vie communautaire et que l'administration municipale, au même titre que le reste de la collectivité, a un rôle important à jouer.

Par exemple, la politique suivante, adoptée par le District of North Vancouver, illustre à la fois la reconnaissance de la sécurité des femmes comme une priorité communautaire et l'engagement envers cette priorité.

Il est également important d'intégrer cette priorité dans les mécanismes qui déterminent la façon dont les décisions sont prises. Les mesures directes adoptées par l'administration municipale, les processus encadrant la prise de décision de même que la répartition du temps du personnel reflètent les priorités et les normes établies par le Conseil par le biais du plan d'aménagement officiel et des autres règlements qui sont décrits ci-dessous.

POLITIQUE DE TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DE LA VIOLENCE DE NORTH VANCOUVER

« Le District of North Vancouver reconnaît que la violence est un problème insidieux qui comporte des effets dévastateurs touchant tous les résidents, et que la violence envers toute personne est inacceptable.

En outre, le District reconnaît que les femmes constituent le groupe qui court le plus de risques d'agression, et que les groupes de femmes les plus vulnérables sont les femmes appartenant aux minorités visibles, les femmes autochtones et les femmes handicapées. »

*District of North Vancouver,
le 26 août 1996*

Le plan d'aménagement officiel

« L'urbanisme influence la façon dont les gens vivent leur vie et a une incidence sur la qualité de vie, la santé et le bien-être. Il joue un rôle clé pour déterminer où les gens peuvent vivre, travailler, faire les courses et se divertir.

La planification peut aider soit à créer, soit à retirer des obstacles à l'accès aux installations, qu'il s'agisse d'installations communautaires, commerciales, de travail, de logement, d'éducation ou de loisirs. »

*Royal Town Planning Institute
Advice Note No. 12,
« Planning for Women »,
janvier 1995*

Le plan d'aménagement officiel (PAO) est le document qui établit le cadre qui sera utilisé pour la prise de décision à propos de l'évolution future d'une collectivité et qui représente, à ce titre, un endroit pour la collectivité où exprimer ses normes et ses priorités.

La planification peut influencer le développement économique, la conception et la promotion immobilières, les programmes de loisirs et les parcs mis à la disposition des citoyens, les transports en commun, la conception et l'entretien des installations publiques de même que la gestion des programmes dont l'administration municipale a la charge.

Les lois provinciales établissent le contenu minimal que doivent comporter les plans d'aménagement officiels, qui varie selon les territoires. La *Local Government Act* de la Colombie-Britannique, par exemple, définit actuellement le contenu minimal comme comprenant : l'emplacement, l'importance, le type et la densité du complexe d'habitation; l'aménagement du territoire proposé pour ce qui concerne les services commerciaux, récréatifs, institutionnels, agricoles et publics, de même que les installations publiques, y compris les écoles, les parcs et les sites d'enfouissement des déchets.

Cette loi définit les exigences de la politique en matière d'habitations abordables, de logements locatifs et de logements adaptés, et elle permet également l'inclusion de politiques ayant trait aux besoins sociaux, au bien-être social et au développement social.

Le PAO peut reconnaître et aborder un grand nombre d'aspects de la problématique de la sécurité personnelle des femmes et peut jouer un rôle important en appuyant, directement et indirectement, tous les éléments qui contribuent au bien-être social des collectivités.

Les plans d'aménagement officiels sont évalués périodiquement, et le processus de révision des PAO représente une occasion d'intégrer les opinions des femmes dans les processus de l'administration municipale. Cela peut être fait de différentes façons. Par exemple, les résultats des projets d'évaluation de la sécurité communautaire ont été utilisés comme base pour élaborer les sections Sécurité communautaire et Politique sociale des nouveaux plans lors des révisions de PAO réalisées dans le Cowichan Valley Regional District.

Dans le District of North Cowichan, le sujet de la santé et de la sécurité communautaires a été intégré directement dans le processus de révision des PAO. Le processus comprend une étude de base sur la « santé et la sécurité communautaires » et l'inclusion de questions concernant la santé et la sécurité communautaires dans leur enquête communautaire et dans les assemblées publiques de quartier.

Dans un secteur du Cowichan Valley Regional District où l'on ne prévoyait pas réviser le PAO avant un certain temps, le directeur régional a engagé des démarches en vue de l'élaboration et de l'adoption d'une modification au règlement du plan actuel²⁹.

Les ressources suivantes seront particulièrement utiles pour aborder les questions de sécurité communautaire par le biais du PAO et d'autres règlements :

A Working Guide for Planning and Designing Safer Urban Environments de la ville de Toronto.

Planning for Safer Communities : a guide to planning for safety of women and children in small and rural communities de la Cowichan Women Against Violence Society (voir bibliographie).

Politiques en matière de plans

Les politiques constituent le véhicule grâce auquel le Conseil, dans son plan d'aménagement officiel, exprime ses intentions en ce qui a trait à la façon dont la collectivité devrait évoluer dans l'avenir, selon les conditions existantes et les objectifs de la collectivité. Elles figurent dans le PAO et dans d'autres sous-plans pouvant traiter de questions particulières (telles que les priorités dans le domaine récréatif ou la santé environnementale) ou de segments précis de la collectivité (tels que les quartiers).

Les politiques peuvent tenir compte des objectifs liés aux collectivités plus sûres :

- en établissant des critères et des directives qui feront en sorte que le type et l'emplacement des projets favorisent la sécurité individuelle et communautaire, et qu'ils s'adressent à toutes les classes de la population (par exemple, voir les listes d'évaluation des annexes F et G);
- en encourageant les partenariats avec d'autres paliers de gouvernement, des entreprises privées et des groupes communautaires en vue de fournir des installations qui puissent accueillir des logements abordables, des parcs, des installations récréatives, des services de garde abordables et d'autres services sociaux;
- en établissant des priorités concernant la fourniture de services et d'installations, pour que tous les secteurs soient desservis et que tous les groupes d'utilisateurs puissent profiter des services de manière équitable. Par exemple, en reconnaissant que les loisirs constituent un aspect essentiel de la santé des jeunes et en appuyant la prévention du crime, des priorités peuvent être établies pour que des installations et des programmes.



Le règlement de lotissement régleme les normes des services au terrain et en fait une condition de lotissement, définissant les exigences qui assurent la qualité des routes, l'alimentation en eau, les services d'égouts et le drainage. Il permet de s'assurer que le complexe d'habitation est accessible aux groupes particuliers, y compris aux personnes handicapées, aux femmes et aux enfants, et que la sécurité personnelle de ces derniers est assurée.



- en prévoyant des mécanismes pour recueillir l'opinion de groupes d'utilisateurs précis, afin d'en assurer une représentation adéquate dans les processus décisionnels;
- en interdisant l'exclusion de certains types d'utilisations du sol dans d'autres règlements, de façon à réduire les obstacles empêchant la fourniture de services essentiels et d'autres services sociaux comme des maisons d'hébergement et de transition. Par exemple, le règlement de zonage du secteur E du Cowichan Valley Regional District stipule: « Nonobstant toute autre disposition du présent règlement, les usages suivants sont permis dans toutes les zones: (a) services publics (b) parcs publics (c) foyers de groupe pour les personnes handicapées mentalement ou physiquement ou les personnes de plus de 55 ans (d) résidence temporaire exploitée par une société à but non lucratif ou autorisée ou exploitée par un organisme provincial ou fédéral³⁰. »

Mécanismes de réglementation

Les mécanismes de réglementation peuvent comprendre des règlements sur le zonage, le contrôle de l'aménagement, le lotissement, la nuisance et le bruit.

Le règlement de zonage contrôle les types d'utilisation et d'activités convenant à des secteurs particuliers et régleme la taille,

la hauteur, les densités et les marges de recul des bâtiments. Grâce à ce règlement, certains usages particuliers peuvent être appuyés : petits appartements qui fournissent un logement abordable, entreprises à domicile grâce auxquelles des emplois sont créés, par exemple.

Dans certains secteurs, le règlement peut permettre des usages pour des foyers de groupe et des maisons de transition afin de favoriser la prévention de la violence, et peut désigner des terrains pour certains usages (p. ex. : résidentiel ou espaces verts).

Le règlement de lotissement réglemente les normes des services au terrain et en fait une condition de lotissement, définissant les exigences qui assurent la qualité des routes, l'alimentation en eau, les services d'égouts et le drainage. Il permet de s'assurer que le complexe d'habitation est accessible aux groupes particuliers, y compris aux personnes handicapées, aux femmes et aux enfants, et que la sécurité personnelle de ces derniers est assurée.

Le règlement de contrôle de l'aménagement peut aborder des

éléments précis et établir des critères relatifs à l'aménagement paysager et aux écrans ainsi qu'aux normes de signalisation et de stationnement afin d'assurer la sécurité et l'accessibilité des lieux. Par exemple, le règlement peut stipuler que le stationnement doit être conçu de façon à réduire les possibilités de crime en étant éclairé adéquatement et en ne comportant aucune zone où les criminels pourraient se cacher ou piéger leur victime.

D'autres règlements peuvent traiter de problèmes précis et fournir des directives sur divers sujets comme les lieux insalubres et le retrait de graffitis, le bruit et la nuisance, et le contrôle des chiens (un problème de sécurité important pour certaines personnes des secteurs ruraux).



« Les femmes ont un rôle vital à jouer pour façonner les collectivités. Elles ont une perspective et des façons différentes de communiquer qui sont très utiles aux processus de planification et de participation du public. »

« Malgré leur expertise de la création de collectivités, les femmes ne sont pas assez consultées quand des changements sont faits à la collectivité. En fait, de nombreux aspects des processus de planification municipale, en plus de ne pas considérer le point de vue des femmes, créent par inadvertance des obstacles à la participation des femmes. »

*Planning Ourselves
In Group 1994, p.5*



Les politiques à l'oeuvre

En vue d'intégrer des considérations de sécurité personnelle et publique au PAO et aux responsabilités quotidiennes de l'administration municipale, il faut une compréhension des enjeux, des renseignements de base et des données, ainsi que des opinions du public.

Les questions de base qui doivent être posées sont: De quelle façon les femmes et les membres des autres groupes vulnérables utilisent-ils et ont-ils besoin d'utiliser leurs collectivités? Quels sont les obstacles auxquels ils se heurtent et comment peut-on y remédier par le biais de l'aménagement matériel et du développement social?

Le fait d'examiner les questions de développement communautaire à travers une « lentille » axée sur la sécurité des femmes aide les décideurs à comprendre de quelle façon les décisions peuvent toucher non seulement les femmes, mais également d'autres groupes marginalisés de la collectivité. Par exemple, les questions suivantes pourraient faire partie d'une liste visant à évaluer les nouveaux projets :

- Quel est le contexte du projet (c.-à-d. le secteur dans lequel il est projeté) et quels sont les éléments présents (ou absents) qui auront des conséquences sur le crime et la sécurité des femmes?
- Quels sont les utilisateurs actuels et proposés du lieu et prévoit-on des conflits?
- De quelle façon les femmes et les enfants utilisent-ils – et utiliseront-ils – ce secteur le jour et la nuit?
- Quelles sont leurs préoccupations en matière de sécurité personnelle?
- Quels sont les éléments de la proposition qui contribueront à améliorer la sécurité personnelle ou qui y nuiront?
- De quelle façon le projet modifiera-t-il le besoin de services communautaires?
- Existe-t-il des plans pour la gestion et la sécurité?

Leadership de l'administration municipale concernant la promotion de collectivités plus sûres

Une composante essentielle de tout effort communautaire visant à prévenir le crime est l'intégration de la sécurité des femmes dans le processus de planification et de développement communautaires. Afin d'être couronnés de succès, ces efforts doivent être globaux et coordonnés. L'administration municipale est bien placée pour fournir le leadership nécessaire.

Cependant, l'ajustement entre le travail des groupes de femmes locaux et le travail de l'administration municipale n'a pas toujours été facile. La liste d'évaluation ci-dessous illustre certains créneaux dans lesquels les administrations municipales peuvent, et devraient, s'investir activement dans le but de donner la priorité à la prévention de la violence envers les femmes dans leurs collectivités. Cette liste d'évaluation peut être utilisée à la fois comme point de départ et comme point de repère lors de l'évaluation du niveau d'engagement de l'administration municipale dans les efforts menés par la collectivité en ce qui a trait à la sécurité des femmes.





Promouvoir la sécurité des femmes : une liste d'évaluation pour les administrations municipales

Adapté du sondage *Urban Safety and Crime Prevention Program* de 1993 de la Fédération canadienne des municipalités, *Safer Communities for Women*. 1995.

Les éléments suivants ont-ils été mis en place dans votre municipalité?

I. ENGAGEMENT PUBLIC

- Adoption d'un principe faisant de la sécurité personnelle des femmes une priorité dans toutes les prises de décision à l'échelle municipale.
- Mécanismes de promotion de la sécurité personnelle des femmes et des enfants (p. ex. : comités, groupes de travail du personnel).
- Exercices de sensibilisation du public pour informer les citoyens des initiatives municipales concernant la sécurité.

II. PARTENARIATS

- Partenariats avec des entreprises ou d'autres organismes du secteur privé pour travailler de concert dans le but de rendre la municipalité plus sûre pour les femmes.

III. RELATIONS HUMAINES

- Politique en matière de harcèlement sexuel (formation et stratégies de sensibilisation pour tous les employés comprises).
- Programmes d'aide aux employés pour appuyer les membres du personnel touchés par la violence familiale (p. ex. : counseling).
- Programmes éducatifs sur les problèmes de violence et la prévention pour le personnel de service.
- Examen des emplois municipaux en ce qui a trait à la sécurité personnelle quand l'isolement physique, le travail du soir et le contact avec des clients mécontents représentent un facteur à prendre en considération.
- Évaluation des lieux de travail en ce qui a trait à la sécurité personnelle des employés et des clients.

IV. PLANIFICATION COMMUNAUTAIRE

- Stratégie visant à intégrer la sécurité personnelle des femmes et des enfants dans le plan d'aménagement officiel.
- Établissement de règlements d'aménagement et de zonage qui se rapportent particulièrement à la sécurité personnelle des femmes et des enfants. Par exemple : directives de conception pour les nouveaux complexes, plans d'aménagement et concepts, éclairage, signalisation etc.; dispositions concernant le transport, l'accessibilité; fourniture équitable de services tels que les loisirs; logements sûrs et abordables.

- Liste d'évaluation de la sécurité pour les demandes de projets de lotissement.
- Formation pour les représentants élus, les planificateurs, les inspecteurs des bâtiments et les agents chargés de faire respecter les règlements.
- Programme d'évaluation de la sécurité des espaces publics.

V. TRANSPORT PUBLIC

- Campagne d'éducation du public adressée aux usagers afin de promouvoir les caractéristiques de sécurité intégrées au système de transport.
- Politique visant à faire participer les femmes à la conception d'arrêts d'autobus et de métro, de circuits et d'abris.
- Plan pour installer des téléphones, de l'éclairage ou des voies de sorties aux abris et aux arrêts d'autobus.
- Programme d' « arrêt sur demande » (permettant aux passagers de descendre quand ils le demandent).
- Une formation pour les conducteurs d'autobus sur la façon de réagir à des cas d'attaque et de harcèlement, et de les signaler.
- Évaluation de la sécurité du système et des circuits de transport en commun.

VI. PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Participation ou soutien de l'administration municipale à :

- Programme d'éducation du public sur la sécurité des femmes.
- Programmes qui fournissent des services aux victimes et aux auteurs de violence.
- Programmes qui aident les organismes offrant des services d'éducation ou des services aux victimes de violence (y compris maisons de transition et abris).

VII. SERVICES DE POLICE ET D'URGENCE

- Politique de partenariat communautaire avec la police afin d'assurer la liaison continue entre les groupes et les organismes qui offrent du soutien et des services aux femmes.
- Directives et protocole déterminant la façon de procéder des policiers en cas d'appels pour agression sexuelle et violence familiale.
- Révision des mesures d'urgence pour s'assurer que les victimes de violence sont prises en compte.

VIII. LIAISON ET COORDINATION INTERDÉPARTEMENTALES

- Interdépartemental signifie, dans ce contexte : ayant trait à la coordination des efforts à l'échelle municipale en vue de diminuer la violence envers les femmes et de remédier à la fragmentation des services et du financement.

ÉNONCÉ DES OBJECTIFS

Le Conseil a comme objectif de promouvoir des collectivités où tous les citoyens peuvent utiliser les espaces publics librement, le jour et le soir, sans avoir peur de la violence, et où les gens, y compris les femmes, les enfants et les personnes ayant des besoins spéciaux, sont à l'abri de la violence. En conséquence, le Conseil doit :

- a) s'assurer que tous les programmes et politiques du CVRD appuient la sécurité personnelle et publique;
- b) adopter des principes directeurs d'aménagement en matière de sécurité et utiliser ces directives dans son évaluation des plans d'aménagement officiels.

*Cowichan Valley
Regional District, 1999*

Les processus existants posent souvent des obstacles à la participation d'un grand nombre de personnes.

L'horaire et la structure des réunions publiques, le langage formel et le jargon, les problèmes de garde des enfants et de transport de même que les questions d'accessibilité (p. ex. : physique ou liée à la culture ou à la langue) peuvent rendre la participation difficile ou en faire une perspective intimidante pour un grand nombre de personnes.



L'opinion des femmes en ce qui a trait à la planification communautaire

La section deux a établi la nécessité d'intégrer les expériences vécues par les femmes de même que leurs préoccupations dans la compréhension que la collectivité a des problèmes liés au crime. Cela est aussi vrai pour ce qui concerne la planification et le développement communautaires. Il faut pour cela procéder à la collecte des données pertinentes et s'assurer que les femmes sont convenablement représentées dans les consultations publiques.

Les renseignements de base et les données qui aideront à comprendre les problèmes concernant la sécurité des femmes peuvent inclure le nombre d'appels faits aux lignes d'écoute téléphonique ainsi que le nombre de personnes accueillies dans les centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et dans les maisons de transition. D'autres sources peuvent comprendre le secteur de la santé de même que les organismes communautaires qui viennent en aide aux femmes handicapées, aux immigrantes, aux

lesbiennes, aux autochtones, aux femmes âgées, aux adolescentes, aux jeunes femmes, etc.

Les renseignements sur les préoccupations de sécurité personnelle et les effets de ces préoccupations sur la capacité des femmes à participer à la vie communautaire peuvent, et devraient, être obtenus par le biais d'un éventail de méthodes de consultation. Celles-ci seront abordées en détail dans la Section quatre.

Des obstacles à la participation

Dans toute démarche de planification communautaire, la consultation du public est reconnue comme première étape et étape essentielle lorsqu'il s'agit de s'assurer que les décisions portant sur le développement actuel et futur reflètent les besoins et les désirs du public. Dans cette perspective, le processus est tout aussi important que les résultats, puisque c'est le processus qui déterminera quelles seront les questions qui seront posées et quelles seront les personnes dont les besoins et les préoccupations seront entendus.

Comme nous l'avons démontré ailleurs, si nous voulons parvenir à créer des collectivités plus sûres pour tous, il est absolument essentiel d'obtenir la participation des personnes qui sont les plus vulnérables à la violence quand il s'agit de traiter des problèmes de sécurité communautaire et de prévention du crime.

Cependant, les processus existants posent souvent des obstacles à la participation d'un grand nombre de personnes. L'horaire et la structure des réunions publiques, le langage formel et le jargon, les problèmes de garde des enfants et de transport de même que les questions d'accessibilité (p. ex. : physique ou liée à la culture ou à la langue) peuvent rendre la participation difficile ou en faire une perspective intimidante pour un grand nombre de personnes.

Le manque de participation est souvent considéré, à tort, comme un manque d'intérêt. En fait, les gens sont occupés et ont une multitude de responsabilités qui comprennent la famille, le travail et les activités de bénévolat. Ils ont des craintes concernant la sécurité qui vont du fait d'aller aux

réunions et d'en revenir au fait de devoir prendre la parole devant un public et des caméras pour exprimer leur opinion. Ils peuvent également se demander si leur participation changera quelque chose³¹.

Dans la prochaine section, nous décrivons brièvement les nombreux obstacles à la participation répertoriés par les participants de l'atelier communautaire et nous fournissons des suggestions détaillées visant à faire disparaître ces obstacles. Nous suggérons ci-dessous un point de départ, à la fois pour les organismes de services aux femmes et pour les administrations municipales.



La participation de la collectivité constitue la clé du succès quand il s'agit d'élaborer une stratégie de sécurité communautaire efficace répondant aux besoins des femmes et des autres groupes vulnérables.

Elle permet l'étude des environnements communautaires selon la perspective des personnes les plus vulnérables à la violence. Elle permet également de faire participer ces groupes de façon efficace à l'identification des problèmes et à la mise en application de solutions.

Les femmes et les organismes de services aux femmes peuvent commencer par :

- téléphoner ou écrire à leur administration municipale et lui laisser savoir que les problèmes de sécurité personnelle des femmes dans leur collectivité leur tiennent à coeur et méritent qu'on les examine;
- s'informer au sujet des processus de planification dans la collectivité et communiquer avec l'agent de planification communautaire;
- fournir des renseignements sur leurs services au moins une fois par année aux divers conseils et au personnel-clé afin de les informer des problèmes de violence envers les femmes;
- parler aux gens de leur quartier ou de leur collectivité et former un groupe qui favorisera la participation des femmes.

Les représentants élus et le personnel peuvent commencer par :

- faire un effort concerté pour communiquer avec les organismes de services aux femmes dans le but de leur demander de fournir leur avis au cours des processus décisionnels;
- rendre les consultations publiques plus accessibles et moins intimidantes;
- prendre en compte les besoins en matière de garde d'enfants, de transport et d'accessibilité;
- produire des renseignements accessibles sur les fonctions de l'administration municipale et sur les processus de planification (p. ex. : langage clair, formats différents, différentes langues).

Les administrations locales peuvent jouer un rôle très important non seulement en étant réceptives aux problèmes qui leur sont présentés, mais également en prenant la tête des efforts communautaires et des initiatives visant à promouvoir la sécurité des femmes. Les prochaines sections porteront sur les façons dont les administrations municipales et les organismes de services aux femmes peuvent collaborer. La Section quatre porte principalement sur la démarche visant à créer les partenariats nécessaires à la collaboration. Elle comporte également quelques conseils sur la façon de comprendre les préoccupations concernant la sécurité des femmes et présente le Women's Safety Audit Tool (outil d'évaluation de la sécurité des femmes) comme instrument d'évaluation des environnements communautaires. La mise en application et la durabilité sont abordées à la Section cinq.